



## Refus d'embarqué sur un vol tunisair

Par **drepou**, le **19/06/2009** à **13:57**

Bonjour,

Le 5 mai 2009 ma copine c'est vu refusé l'embarquement ( au comptoir d'enregistrement des bagages de la copanie ) sur un vol a destination de djerba sous pretexte qu'un visa est necessaire pour les ressortissant polonais dans le cadre d'un voyage organisé par un tout opérateur ( vol + hotel ). Elle ne disposais pas de visa sur son passport et nous avond protesté qu'aucun visa n'est nécessaire.

Aucun visa n'est nécessaire comme l'atteste ce documment et la confirmation du consulat de tunisie.

[http://www.amb-tunisie.fr/info/article.php3?id\\_article=124](http://www.amb-tunisie.fr/info/article.php3?id_article=124)

Nous avons demandé une indemnisation au près de notre voyageur lastminute en invoquant la loi sur l'obligation d'un voyage a forfait sans résultat. Le voyageur rejette la faute sur l'aéroport et refuse tout indemnisation.

Nous souhaitons faire une action en justice mais nous ne savons pas qui attaquer LastMinute ou l'aéroport.

Pouvez vous nous informer de qui est responsable dans une tel situation.  
En vous remerciant yohan

Par **Marion2**, le **19/06/2009** à **14:03**

BOnjour,

Vous avez acheté votre voyage chez "Last Minute", il faut donc vous retourner contre eux.

Ensuite à eux de se retourner contre l'aéroport.

Cordialement et bonne chance.

Par **drepou**, le **19/06/2009** à **16:31**

Merci Laure,

ca confirme ce que je pensais et ce que m'as dit l'aéroport de lyon.

Last Minutes m'as répondu que ce n'était pas de leur ressort et qu'il ne sont pas responsable du personnel de l'avion.

Pour moi j'ai pris un forfait je vais donc me retourner contre le voyageur Lasminute

Par **Marion2**, le **19/06/2009** à **17:14**

Bonne chance à vous.